

## **COMPTRENDU**

### **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORÉE**

Séance du 25 mai 2021

**Etaient présents :**

Alain BOURGEOIS, Marie-France ARNEAU, Gérard VINSOT, Séverine FOURNIER, Jean-Pierre COYAU, Philippe FRARD, Isabelle PERCHE, Julie CORNET, Nicolas CHANTEUX, Joël PERRON, Virginie LUCAS, Sébastien BOISAUBERT, Alain DEREVIER

**Etaient absentes excusées :**

Nathalie VITRAS (pouvoir à Jean-Pierre COYAU)  
Sandra PHILBERT

Julie CORNET a été élue secrétaire

■ **Compte-rendu des Décisions prises par le Maire**

**DECISION 2021 – 30 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 4, impasse de la Tourelle des Champs cadastré AA n° 286 (71a 77ca)

**DECISION 2021 – 31 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé chemin de la Coraie cadastré AC n° 188 (5a 3ca)

**DECISION 2021 – 32 / DEC** : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 50 ans à Monsieur et Madame GAZAL Daniel / Anne

**DECISION 2021 – 33 / DEC** : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 15 ans pour une case de columbarium à Madame HERMAN Pascale et M. CLINARD Jean-Pierre

**DECISION 2021 – 34 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 50, rue du Général de Gaulle cadastré AB n° 97 (6a 30ca)

**DECISION 2021 – 35 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé lieu-dit « La Noue Prieur » cadastré AA n° 343 (16 ca) et l'immeuble non bâti situé lieu-dit « La Noue Prieur » cadastré AA n° 315 – 1/9<sup>ème</sup> en indivision (2a 90 ca)

**DECISION 2021 – 36 / DEC** : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation des immeubles bâtis situés 9, rue du Bois Neuf cadastré AB n° 121 (3a 53ca) et Chemin du Baignon cadastré AA n° 207 (1a 46 ca) et de l'immeuble non bâti situé Chemin du Baignon cadastré AA n° 333 (97ca)

■ **Décisions modificatives**

Le conseil municipal décide de procéder aux opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
022	- 3 300,00 €
678	+ 3 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
020	- 2 000,00 €
2051	+ 2 000,00 €

■ **Demande de subvention au Préfet au titre de la DETR 2021**

Le Maire présente le dossier de remplacement de 10 bornes incendie dont le montant estimé s'élève à 28 490,00 € HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet présenté dont le coût est de 34 188,00 € TTC et **AUTORISE** le Maire à présenter une demande de subvention au Préfet, au titre de la DETR 2021.

## ■ Réalisation d'un emprunt

Afin de réaliser les travaux de voirie et de réseaux divers hameau de « La Hubardière » et lieu-dit « Thireau », ainsi qu'une aire de covoiturage Route de Saint Hilaire, il est nécessaire de réaliser l'emprunt inscrit au Budget 2021.

Suite à la consultation de 4 établissements bancaires, le Conseil Municipal **DECIDE de contracter un emprunt de 400 000 €** sur 25 ans - au taux fixe de 0,91 % - auprès du CREDIT AGRICOLE Val de France.

## ■ Aire de covoiturage / Attribution des marchés

Une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour des travaux de création d'une aire de covoiturage Route de St Hilaire comprenant 2 lots définis comme suit : le lot n° 1 concerne les travaux de voirie et réseaux divers, les plantations et la vidéo protection et le lot n° 2, le revêtement de voirie et la signalisation.

Après examen des offres par la Commission d'appel d'offres puis négociation avec les 3 premières entreprises de chaque lot, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Voirie, réseaux divers, plantations et vidéo protection  
**SARL LEFÈVRE** - 41100 PEZOU, pour un montant de **106.719,60 € TTC**
- Lot n° 2 – Revêtement de voirie et signalisation  
Société **ENROPLUS** – 45130 LE BARDON, pour un montant de **79.884,68 € TTC**

## ■ Contrat d'achat de bois

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les peupliers formant la peupleraie au lieudit « Les Usages » sur la route des bords de Loir, sont arrivés à maturité et qu'il convient, à cet effet, de les exploiter. Après lecture du contrat d'achat proposé par la Société UNISYLVA, Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de ce contrat et **AUTORISE** le Maire à le signer.

## ❖ Questions diverses

### ➤ Feu d'artifice

Le feu d'artifice aura lieu le Samedi 10 Juillet 2021.

### ➤ Wifi sur la commune

Le Maire informe que le wifi est désormais installé au Camping.

### ➤ Baignade au Plan d'eau

Pour la saison 2021, il est mis en place une baignade surveillée sur le plan d'eau de « La Varenne » du 3 juillet au 22 août 2021



Le Maire,

**Alain BOURGEOIS**